

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 9 mai, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 mai 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : DU PONTAVICE Quentin

Pouvoirs de :
CERBINO-BARBEROUX Sylvie à DEJY Guillaume
FEUTRIER Lucie à MOULIN Dominique
FIORONI Stéphane à BERARD Maxime
GRANDGAUD Sélim-Thomas à LANOE Loïc
HAUBER-IMBERT Isabelle à COURT Sylvie

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

**OBJET : NAVETTES ESTIVALES ENTRE GUILLESTRE – EYGLIERS
– MONT-DAUPHIN / ETE 2023**

N°20230509-10

Rapporteur : Madame le Maire

Annexe : Projet de convention avec Eyglies et Mont-Dauphin

Synthèse et exposé des motifs

Comme chaque été depuis 2020, la commune de Guillestre organise des navettes régulières entre Guillestre, Eyglies et Mont-Dauphin, durant toute la saison estivale. Le véhicule affecté est un car de 32 places doté d'un grand espace à l'arrière permettant d'accueillir vélos, poussettes, cabas. L'accès est également possible pour les personnes à mobilité réduite.

Ce service à vocation touristique et économique répond à un réel besoin. En effet, il permet de desservir différents lieux touristiques dont les campings, le plan d'eau Eyglies, le centre-ville de Guillestre, la gare routière de Guillestre et Gare SNCF d'Eyglies. Il permet ainsi de limiter les déplacements en voiture et l'encombrement des places de stationnement sur Guillestre.

Comme l'an dernier, il est proposé que certaines navettes fassent un crochet jusqu'au village de Mont-Dauphin pour pouvoir en faire la visite mais aussi voir l'exposition « la bataille de Little Big Horn » de l'artiste sculpteur Ousmane Sow avec la participation financière des communes d'Eygliers et de Mont-Dauphin pour financer le surcout engendré.

Il convient à cet effet de signer une convention avec ces deux communes et le transporteur pour définir les conditions d'organisation et de co-financement du service. Il est proposé au conseil d'autoriser Mme le Maire à procéder à la signature des conventions correspondantes.

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente ;

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en place des navettes estivales pour la saison touristique ;

CONSIDERANT l'exposition « La bataille de Little Big Horn » d'Ousmane Sow à Mont-Dauphin entraînant un flux important de personnes ;

CONSIDERANT l'attractivité du marché local de Guillestre ;

CONSIDERANT le projet de convention annexé à la présente délibération ;

VU les crédits disponibles au BP 2023 ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 2 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **CONFIRME SON ACCORD** pour reconduire les navettes estivales entre Guillestre et Eygliers et étendre son trajet jusqu'à Mont-Dauphin ;
- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente ;
- **DECIDE** que les navettes estivales seront gratuites pour tous les utilisateurs ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions de transport et à intervenir avec les partenaires concernés : les communes de Mont-Dauphin, d'Eygliers et les autocars Imbert (transporteur) ;
- **SOLLICITE** l'office de tourisme intercommunal pour promouvoir ce service et autorise Madame le Maire à signer tous documents utiles à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 mai 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

